En effet, personne auparavant n'était autorisé [à profiter] du butin. Par la suite, lorsqu'Allah constata notre faiblesse et notre impuissance, Il le nous rendit licite.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Un Prophète parmi les Prophètes (sur lui la paix et le salut) parti au combat et dit à son peuple : « Que ne me suive pas [au combat] tout homme venant de se marier, désirant consommer son mariage mais qui ne l'a pas encore fait ; tout homme qui construit ses appartements mais qui ne les a pas encore couverts d'un toit ; et tout homme qui a acheté des moutons ou des chameaux et qui attend qu'ils mettent bas. » Cela dit, il partit au combat. Une fois proche de la ville, [alors que l'heure de la prière du milieu de l'après-midi] (« Al-'Aṣr ») était arrivée, ou presque, il dit au soleil : « Tu as une mission à remplir et moi aussi ! Ô Allah ! Immobilise-le pour nous ! » Le soleil s'immobilisa alors. Après qu'Allah lui eut accordé la victoire, le Prophète rassembla le butin afin qu'il soit brûlé par le Feu. Mais, rien ne se produisit. Le Prophète s'exclama alors : « Quelqu'un parmi vous a pris du butin ! Qu'un homme de chaque tribu vienne me prêter serment ! » La main d'un individu resta alors collée à la sienne. Le Prophète dit : « Le voleur est parmi vous ! Que ta tribu me prête serment ! » C'est ainsi que la main de deux ou trois personnes se colla à la sienne. Le Prophète dit : « C'est vous qui avez pris du butin ! ». Ils rapportèrent alors l'équivalent d'une tête de taureau en or. Le Prophète le replaça [avec le reste du butin], le feu surgit et le consuma. En effet, personne auparavant n'était autorisé [à profiter] du butin. Par la suite, lorsqu'Allah constata notre faiblesse et notre impuissance, Il le nous rendit licite. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) informa qu'un Prophète parmi les Prophètes (sur eux la paix et le salut) attaqua un peuple qu'il lui avait été ordonné de combattre. Cependant, il interdit de combattre à tout homme qui venait de se marier sans avoir consommé son mariage ; à tout homme qui bâtissait sa maison mais n'en avait pas encore construit le toit ainsi qu'à tout homme ayant acheté du bétail et qui attendait que ses animaux mettent bas. En effet, toutes ces personnes sont [pré]occupées par des choses importantes : le [jeune] marié qui n'a pas encore consommé son mariage désirera ardemment être avec sa femme ; [de même] l'homme qui n'a pas terminé de construire sa maison, sera préoccupé par l'idée de la finir afin d'y installer sa famille ; quant à l'éleveur de bétail, lui, il attendra de ses bêtes qu'elles mettent bas, ainsi il sera soucieux [à ce sujet]. Or, le combat [dans la voie d'Allah] (« Al-Jihâd ») nécessite un dévouement total, libre de toute préoccupation. Lorsque ce Prophète

partit au combat et qu'il fît face à l'ennemi après la prière du milieu de l'après-midi (« Al-'Aṣr »), la nuit était sur le point de tomber. Seulement, à ce moment-là, l'obscurité [n'aidant pas], la victoire semblait compromise. Il se mit alors à parler au Soleil et lui dit : « Tu es investi d'une mission, mais moi aussi [je suis investi d'une mission] ! » En effet, le soleil doit obéir à un ordre universel : celui de [respecter] le cycle qu'Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, lui a assigné et imposé. A ce sujet, Allah, Gloire et Pureté à Lui, dit : {(Et le soleil court vers un gîte qui lui est assigné : telle est la détermination du Tout-Puissant, de l'Omniscient)} [Coran : 36/38]. Depuis qu'Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, a créé le soleil, ce dernier suit une course bien déterminée, sans aucun changement possible. Quant au Prophète, il doit obéir à une injonction religieuse : le combat. Le Prophète invoqua en disant : « Ô Allah ! Immobilise le soleil ! » Allah fixa alors le soleil, l'empêchant de se coucher à son heure habituelle. Le Prophète put ainsi combattre et s'emparer d'un important butin. Néanmoins, [profiter de] ce butin était interdit pour les anciens peuples, contrairement à la communauté [musulmane], par la grâce d'Allah. En effet, les anciennes communautés devaient rassembler le butin, et [attendre qu'] un feu venant du ciel vienne le brûler, signe qu'Allah était satisfait d'eux. Or, après avoir bien réuni tout le butin, aucun feu ne descendit du ciel. Ce Prophète s'exclama alors : « Il y a un voleur de butin parmi vous ! » Il ordonna ensuite qu'un homme de chaque tribu vienne prêter serment comme quoi il n'a rien volé du butin. Ils s'exécutèrent, et [tandis qu'il prêtait serment] un homme eût sa main collée à celle du Prophète (sur lui la paix et le salut), qui lui dit alors : « Le voleur se trouve dans votre tribu ! » Il exigea donc de chaque homme de la tribu qu'il vienne prêter serment. C'est ainsi que les mains de deux ou trois individus se collèrent [à la sienne]. Il leur dit : « Vous êtes les voleurs ! » Ils rapportèrent alors le butin volé, qui était équivalent [en quantité] à une tête de taureau en or. Lorsqu'enfin on le replaça avec le reste du butin, le feu vint tout consumer.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3288

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee